

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2141 - 14 août 2009 - prix : 1 € - DOM 1,50 €

Derrière les traders



**les banquiers
et les actionnaires
responsables de la crise**



Chômage

Une agression envers les travailleurs

p. 5

Sommaire

Leur société

- p.4 ■ Bonus des banquiers
 - Taxe carbone
 - Grippe A

- p.5 ■ Chômage : une agression envers les travailleurs
 - Mobilité dans la fonction publique

- p.8 ■ Vacances : moins souvent, moins cher
 - Classement des plus riches

- P.9 ■ Incendie à Sevrans
 - La mort d'un jeune à Bagnolet

- p.12 ■ Les incendies et le dégageement de l'État

Dans les entreprises

- p.10 ■ Réouverture d'un haut-fourneau
 - Licenciement à la Snecma
 - Loi sur le dimanche travaillé

- p.11 ■ Coup de colère à Molex
 - Le prix de l'électricité

Dans le monde

- p.6-7 ■ Portugal : campagne électorale
 - Maladie du sommeil
 - Présence militaire américaine en Colombie
 - Allemagne : spéculations de Porsche et Volkswagen
 - Berlin : chaos dans les transports

Les militants de Lutte Ouvrière à votre rencontre

Pendant tout l'été, des équipes de militants de Lutte Ouvrière parcourent différentes régions du pays pour discuter de la situation qui est faite au monde du travail.

Partout, ce sont les mêmes constats, les mêmes craintes face au chômage qui s'accroît. Partout, on rencontre les mêmes colères, les mêmes indignations, la même incompréhension face à ce système économique qui, bien que disposant de moyens considérables pour produire ce qui serait nécessaire pour satisfaire les besoins de tous, entraîne toute la population dans une crise dont personne ne peut sérieusement prévoir l'issue.

Est-il normal que la vie devienne de plus en plus difficile pour la population laborieuse ? Est-il normal de laisser des entreprises licencier, alors même qu'elles font des profits ? Est-il normal que le gouvernement utilise l'argent public pour faire cadeaux sur cadeaux aux banques et aux grandes entreprises sous prétexte de les aider, alors que cet argent ne sert qu'à enrichir les gros actionnaires ? C'est de tout cela que les militants de Lutte Ouvrière discutent avec tous ceux qui le souhaitent.

Vous trouverez ci-dessous les villes où nous ferons étape dans les deux semaines à venir. Vous pourrez vous y procurer notre journal et nos brochures et rencontrer des militants de Lutte Ouvrière avec lesquels vous pourrez discuter du présent et... de l'avenir !



- | | | | | | |
|---|--|---|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Ardennes – Aisne
 vendredi 14 août : Saint-Quentin (Aisne)
 samedi 15 août : Reims (Marne) | <ul style="list-style-type: none"> ● Lorraine
 lundi 17 août : Thionville (Moselle)
 mardi 18 août : Saint-Avold (Moselle)
 mercredi 19 août : Forbach (Moselle)
 jeudi 20 août : Hayange (Moselle)
 vendredi 21 août : Sarreguemines (Moselle)
 samedi 22 août : Longwy (Meurthe-et-Moselle) | <ul style="list-style-type: none"> ● Poitou-Charentes
 lundi 17 août : Cognac (Charente)
 mardi 18 août : Rochefort (Charente-Maritime)
 mercredi 19 août : Saintes (Charente-Maritime)
 jeudi 20 août : Châtelerault (Vienne)
 vendredi 21 août : Poitiers (Vienne)
 samedi 22 août : Blois (Loir-et-Cher) | <ul style="list-style-type: none"> ● Tarn – Languedoc
 lundi 24 août : Albi (Tarn)
 mardi 25 août : Castres (Tarn)
 mercredi 26 août : Montauban (Tarn-et-Garonne)
 jeudi 27 août : Narbonne (Aude)
 vendredi 28 août : Béziers (Hérault)
 samedi 29 août : Carcassonne (Aude) | <ul style="list-style-type: none"> ● Savoie – Ain
 lundi 24 août : Villefranche-sur-Saône (Rhône)
 mardi 25 août : Oyonnax (Ain)
 mercredi 26 août : Bourg-en-Bresse (Ain)
 jeudi 27 août : Chambéry (Savoie)
 vendredi 28 août : Annecy (Haute-Savoie)
 samedi 29 août : Albertville (Savoie) | <ul style="list-style-type: none"> ● Pays-de-Loire
 lundi 24 août : Nantes (Loire-Atlantique)
 mardi 25 août : Saint-Herblin (Loire-Atlantique)
 mercredi 26 août : Rézé (Loire-Atlantique)
 jeudi 27 août : La Roche-sur-Yon (Vendée)
 vendredi 28 août : Niort (Deux-Sèvres)
 samedi 29 août : La Rochelle (Charente-Maritime) |
| <ul style="list-style-type: none"> ● Loire – Drôme
 vendredi 14 août : Romans (Drôme)
 samedi 15 août : Valence (Drôme) | <ul style="list-style-type: none"> ● Aquitaine
 lundi 17 août : Marmande et Tonneins (Lot-et-Garonne)
 mardi 18 août : Agen (Lot-et-Garonne)
 mercredi 19 août : Périgueux (Dordogne)
 jeudi 20 août : Bergerac et Lalinde (Dordogne)
 vendredi 21 août : Libourne (Gironde)
 samedi 22 août : Brive (Corrèze) | <ul style="list-style-type: none"> ● Pas-de-Calais
 lundi 17 août : Cambrai (Nord)
 mardi 18 août : Béthune (Pas-de-Calais)
 mercredi 19 août : Douai (Nord)
 jeudi 20 août : Lens (Pas-de-Calais)
 vendredi 21 août : Arras (Pas-de-Calais)
 samedi 22 août : Amiens (Somme) | <ul style="list-style-type: none"> ● Pyrénées
 lundi 24 août : Anglet (Pyrénées-Atlantiques)
 mardi 25 août : Dax (Landes)
 mercredi 26 août : Bayonne (Pyrénées-Atlantiques)
 jeudi 27 août : Tarbes (Hautes-Pyrénées)
 vendredi 28 août : Pau (Pyrénées-Atlantiques)
 samedi 29 août : Mont-de-Marsan (Landes) | <ul style="list-style-type: none"> ● Finistère – Morbihan
 lundi 24 août : Brest (Finistère)
 mardi 25 août : Quimper (Finistère)
 mercredi 26 août : Concarneau (Finistère)
 jeudi 27 août : Lorient (Morbihan)
 vendredi 28 août : Lanester (Morbihan)
 samedi 29 août : Vannes (Morbihan) | |

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)
 membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Loive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 Télécopie : 01 48 10 86 26

Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org

LO l'hebdomadaire

www.lutte-ouvriere-journal.org

LO multimédia (télé, radio, CLT)
www.lutte-ouvriere.org/multimedia

LO audio (version parlée de nos textes)
www.lutte-ouvriere-audio.org

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Ci-joint la somme de :
 par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière
 ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

Derrière les traders dont on nous parle beaucoup les actionnaires dont on ne nous dit rien !

Le fait que la BNP Paribas, après avoir reçu 5,1 milliards d'euros de l'État lors de la crise bancaire de 2008, vienne de provisionner un milliard d'euros pour financer les bonus de ses traders, a fait quelque bruit.

Certains médias ont même affirmé que ces bonus concernaient tous les commerciaux de la BNP, voire tous ses employés, alors qu'il n'en est manifestement rien. L'immense majorité des salariés ne touchera pas un fifrelin sur cette somme, et c'est seulement ceux qui jouent en Bourse pour le compte de la banque qui en seront les bénéficiaires.

Les critiques – le plus souvent hypocrites – concernant ce milliard provisionné pour les traders de la BNP, ne sont pas seulement venues de l'opposition parlementaire, mais aussi des rangs de la majorité et du gouvernement, gêné par les répercussions que cela pourrait avoir dans l'opinion publique. Vendredi, les représentants des grandes banques françaises ont été convoqués à Matignon pour une réunion « technique » à l'issue de laquelle les banquiers se seraient engagés à se « conformer strictement » aux règles de moralité avancées par Sarkozy en ce qui concerne la rémunération des opérateurs de marché. Sauf que les banquiers affirment par ailleurs que c'est ce qu'ils font déjà, et à juste titre, en ce sens que Sarkozy parle beaucoup de « moraliser » le système capitaliste, mais ne fait évidemment rien qui puisse contrarier ses amis industriels et banquiers.

Mais ce problème de la rémunération des traders est l'arbre destiné à cacher au public la forêt peuplée de brigands du système capitaliste. Ce ne sont pas les traders qui sont à l'origine de la crise bancaire et de la récession économique qui l'a suivie, c'est la soif de profit des industriels et des banquiers qui, plutôt que de développer les investissements productifs, ont cherché des profits plus immédiats et plus importants dans la spéculation financière. Les traders ne sont que les mercenaires de ce système. Des mercenaires grassement payés, certes, mais pas les principaux bénéficiaires. Des mercenaires sur qui on peut crier

haro, pour éviter d'évoquer justement les plus gros bénéficiaires du système.

Car si on nous a longuement parlé des traders, si de la gauche parlementaire à la droite tout le monde s'est indigné du montant de leurs revenus, personne, ni à l'UMP, ni au Parti Socialiste, n'a évoqué la responsabilité des gros actionnaires de ces banques. Personne n'a demandé quelle part des aides gouvernementales aux banques filerait directement dans leurs coffres sous forme de dividendes.

C'est pourtant pour ces gens-là que travaillent les traders. Ce sont ces gens-là, dans les conseils d'administration des banques, qui fixent les rémunérations des traders. Et s'ils leur accordent de gros bonus, c'est qu'ils y gagnent encore bien plus. Les capitalistes ne font jamais de cadeaux, pas même à leurs mercenaires de la finance.

Ni les dirigeants de l'UMP ni ceux du Parti Socialiste ne peuvent ignorer cela. Mais eux aussi, cyniquement pour les premiers, hypocritement pour les seconds, sont au service des capitalistes. Comme il leur faut bien dire quelque chose sur la catastrophe économique qui enfonce progressivement les classes laborieuses dans la pauvreté et la misère, les uns parlent de « moraliser » le capitalisme, les autres de le « réguler ». Mais ni les uns ni les autres ne sont prêts à rendre public tout ce qu'on nous cache sur la gestion des entreprises, sur le montant des dividendes versés à des gens qui sont déjà milliardaires, sur ce qu'ils en font. Le secret bancaire, le secret commercial, le secret industriel, ne sont au contraire là que pour empêcher la population de savoir d'où vient l'argent et où il va.

À nous de ne pas nous contenter des bonnes paroles des uns et des autres, et d'exiger dans les luttes qui éclateront demain – parce que nous n'aurons pas d'autre choix – l'abolition de toutes ces lois qui organisent l'opacité sur les finances des capitalistes, et la libre circulation de toutes les informations les concernant, mesures indispensables pour permettre aux travailleurs de contrôler l'économie.

• Niches fiscales

Coup de rabot, mais la lame est mal aiguisée

Deux députés UMP plancheraient sur une mesure « radicale » pour réduire les cadeaux fiscaux qui permettent de payer moins d'impôts. Il s'agirait, disent-ils, de préserver les recettes de l'État amoindries par la crise. Les députés de la majorité se prépareraient donc à « passer un coup de rabot » sur l'ensemble des mesures permettant de réduire les impôts.

En 2003, il y avait 418 niches fiscales et cela représentait un manque à gagner de 50 milliards pour l'État. En 2009, il y en a désormais 486, et elles totalisent 73 milliards d'euros,

c'est-à-dire qu'elles représentent presque un tiers du total des impôts perçus.

Il est vrai que les niches fiscales qui concernent avant tout les riches contribuables sont choquantes. Les 100 000 contribuables qui bénéficient le plus des réductions d'impôts économisent chacun (en moyenne) 15 240 euros. Et les mille plus forts à ce petit jeu-là récupèrent en moyenne 295 880 euros ! Les mille plus gros contribuables versent en moyenne 35 % de leur revenu, mais parmi eux les dix plus riches payent seulement 24 % de leur revenu. Plus

on est riche, moins on paye !

Pour faire semblant de faire quelque chose, le gouvernement avait déjà adopté à l'automne 2008 une mesure de « plafonnement global » des niches fiscales, qui s'applique dès 2009. Chaque contribuable ne pourra désormais plus économiser que la bagatelle de... 25 000 euros, plus 10 % de son revenu imposable ! Le sénateur UMP Philippe Marini, père de cette mesure, expliquait que « cela pourrait concerner 3 000 contribuables, pour un produit attendu [...] de l'ordre de 200 millions d'euros ». Le gou-

vernement lui-même reconnaît qu'il s'agissait d'une goutte d'eau dans l'océan, puisqu'il revient à la charge.

Mais il n'est pas dit que, parmi les mesures envisagées par le gouvernement, les plus gros revenus soient les plus touchés. Il peut tout aussi bien s'en prendre à des moins fortunés, qui bénéficient par exemple d'un abattement fiscal pour un emploi d'aide ménagère.

De toute façon, la radicalité des mesures n'aura pas de quoi affoler les abonnés aux premières places du classement des plus riches : ils pourront tou-

jours continuer à bénéficier d'exonérations importantes. Le meilleur exemple, c'est qu'il n'est aucunement question de toucher, même un tout petit peu, au bouclier fiscal si cher à Sarkozy. Ce bouclier fiscal a permis en 2008 à 5 660 contribuables assujettis à l'impôt sur la fortune d'économiser 453 millions, soit environ 80 000 euros chacun en moyenne.

Neuilly peut dormir tranquille, l'UMP veille.

Nicolas FIELD

• Bonus des banquiers

Rien de nouveau sous le soleil capitaliste

« *Je suis en état de vigilance totale* », a déclaré la ministre de l'Économie Christine Lagarde, après le tollé suscité par la révélation que la banque BNP Paribas avait discrètement mis de côté un milliard d'euros, pour les accorder sous forme de bonus à ses traders (chargés des activités sur les marchés financiers). Il fallait faire croire que les banques devaient rendre des comptes.

Tout cela n'étant bien sûr que des mots creux. Ainsi, interrogée sur ses intentions, la Société Générale a confirmé qu'elle avait, elle aussi, provisionné une certaine somme, qu'elle a refusé de dévoiler.

C'est que les banques françaises se comportent comme leurs homologues étrangers. Un récent rapport, paru aux États-Unis, révélait qu'en 2008 cinq mille personnes s'étaient partagé 5 milliards de dollars de bonus. En Grande-Bretagne, le total des bonus devrait s'élever cette année à plus de 5 milliards d'euros, contre 3,8 milliards en 2008. Le record 2009 étant détenu par Goldman Sachs, qui a mis de côté 11 milliards de dollars pour ses dirigeants et traders !

Tout cela est d'autant plus choquant que les banques ont reçu des aides de l'État pour surmonter la crise financière née en 2007 de la spéculation sur les prêts hypothécaires, les fameux subprimes. La BNP

Paribas a ainsi obtenu 5,1 milliards d'euros, qu'elle n'envisage pas de rembourser dans l'immédiat : « *Nous y réfléchissons, mais sans hâte et sans précipitation* », disait récemment son directeur général. Pourtant ses bénéfices fin juin sont en hausse de 6,6 % par rapport à la même période de 2008, ses réserves sont passées de 45 à 60 milliards d'euros. Comme les principales banques, elle a, grâce aux aides de l'État, surmonté sans trop de difficultés la crise. Elle en a profité aussi pour racheter des concurrents, comme la banque belge Fortis, ce qui lui a permis de devenir la première banque de détail d'Europe.

Toutes les banques font de même et se moquent bien de la morale. Chacune paye pour s'attacher les services des meilleurs dirigeants et des meilleurs traders, ceux qui feront gagner encore plus d'argent aux actionnaires.

Et pourtant en avril dernier

les pays les plus riches, réunis en G20 à Londres, proclamaient qu'ils allaient « *réformer les institutions financières internationales pour surmonter la crise et prévenir la suivante* ». Sarkozy répétait qu'il fallait moraliser le capitalisme. On nous demandait de croire à la fable qu'aider les banques était une nécessité pour surmonter la crise, car c'était elles qui pouvaient fournir le crédit si indispensable aux entreprises. En contrepartie, le G20 leur recommandait entre autres d'encadrer davantage le versement des bonus, mais sans les plafonner et surtout sans aucune contrainte. Cela suffisait pour que le journal *Le Monde* titre alors : « *Le G20 pose les nouvelles règles du capitalisme mondial* » !

Mais la BNP a expliqué que ses bonus étaient tout à fait acceptables selon les règles du G20, ce qu'a confirmé le directeur de la Banque de France. Bref, rien n'a changé. Car les gouvernements sont complices

des dirigeants des banques, qui font partie des groupes capitalistes les plus puissants. Par exemple, au conseil d'administration de la BNP, on trouve le patron de Saint-Gobain, le président d'honneur d'Axa, l'ancien dirigeant de Renault ainsi que Laurence Parisot (par ailleurs dirigeante du Medef).

En ce moment, les banques continuent de prêter très difficilement aux petites entreprises et aux particuliers, et uniquement à des taux élevés. Le gouverneur de la Banque centrale européenne l'a encore déploré récemment, appelant les banques d'Europe à jouer leur rôle pour relancer l'activité économique. Mais les banques savent bien que l'économie capitaliste est toujours en crise. Il est bien plus rentable pour elles de continuer de spéculer, en plaçant des capitaux sur les marchés des actions ou des matières premières comme le pétrole, qui augmentent très vite en ce moment.

Une attitude qui est précisément à l'origine de la crise financière actuelle.

Arnaud VAUTARD

• Taxe carbone

Un nouvel impôt qui frappera les travailleurs

La taxe carbone, proposée par une commission d'experts présidée par Michel Rocard, est censée lutter contre le réchauffement climatique en frappant au porte-monnaie les usagers de véhicules ou de chauffages polluants. Elle pourrait atteindre 300 euros par an pour certaines familles, notamment celles qui utilisent beaucoup leur voiture.

La presse a relevé à juste titre que ce nouvel impôt pénaliserait les habitants des petites villes ou villages de province, obligés de se déplacer en voiture, les transports en commun étant quasiment inexistant. Mais ils ne seront pas les seuls à être frappés par cette taxe car, y compris dans les grandes agglomérations, un grand nombre de travailleurs n'ont pas d'autre choix.

Tous ceux qui travaillent en horaire décalé, dans les usines, le ménage ou les transports par exemple, et qui commencent dès 5 heures du matin ou finissent tard dans la nuit, ne peuvent faire autrement que d'emprunter leur véhicule. Et même lorsque ce sont des horaires dits normaux, étant

donné que les entreprises ont presque toutes abandonné les services de ramassage en autocars alors qu'elles s'installent de plus en plus loin des villes, il ne

reste que la voiture ou le scooter pour s'y rendre.

Il en va de même pour les travailleurs que les prix exorbitants des loyers en centre-ville contraignent à se loger dans les banlieues de plus en plus lointaines, là où les autobus sont aussi rares que les gares sont éloignées. Il est significatif à cet égard qu'une des exigences mises en avant par les agences

d'intérim – et aussi par beaucoup d'employeurs – pour embaucher un salarié est la « *possession du permis de conduire ou d'un véhicule* » !

Sous couvert d'écologie, la taxe carbone qui devrait entrer en vigueur au début de 2010 est un impôt supplémentaire que devront acquitter la majorité des travailleurs.

Marianne LAMIRAL



• Grippe A

Concurrence exacerbée entre les labos

Une course contre la montre est engagée depuis plusieurs mois pour parvenir à fournir un vaccin contre la grippe A avant que la pandémie atteigne son maximum, et réduire ainsi le nombre de victimes que cette maladie très contagieuse pourrait faire.

Quand, en avril dernier, les premiers cas d'infection par ce nouveau virus grippal ont été connus, c'est un système centralisé au niveau mondial qui a fonctionné pour identifier le nouveau virus et produire les souches virales indispensables à la mise au point du nouveau vaccin. C'est d'ailleurs ce même système, coordonné par l'OMS, qui permet de mettre au point chaque année un vaccin efficace contre la grippe saisonnière à venir.

Mais depuis que les grands laboratoires capables de fabriquer le vaccin ont reçu les souches virales, c'est le chacun pour soi ! Il s'agit en effet pour chacun de sortir le vaccin avant les concurrents et de toucher la plus grosse part possible du gâteau ! Le groupe américain Baxter semble pour le moment en tête de la course aux profits : il vient d'annoncer qu'il a terminé la fabrication de ses premiers lots de vaccin, et qu'il pourrait fournir celui-ci dès septembre, une fois obtenue l'autorisation de mise sur le marché. Les autres grands labos, Novartis, GlaxoSmith-Kline et Sanofi Pasteur sont un peu en retard, et ne vendront probablement leur vaccin qu'en octobre ou novembre, mais ils ont assuré leurs arrières en obtenant des gouvernements des commandes fermes, même s'ils ne peuvent pas certifier que leur vaccin sera prêt à temps. C'est ainsi qu'en France ils sont certains d'écouler pour environ un milliard d'euros de vaccins...

Une collaboration entre les équipes scientifiques de ces différents laboratoires aurait peut-être conduit à produire plus tôt et à moindre coût le vaccin en grandes quantités... Mais ce n'est pas le problème de ces entreprises capitalistes parmi les plus riches, dont la fonction principale n'est pas de soigner les gens, mais de générer des profits.

Viviane FONTAINE

• Chômage

Une agression envers les travailleurs

Dans un sondage rendu public par plusieurs éditions départementales du quotidien *Le Parisien*, 41 % des personnes interrogées disent redouter le chômage.

Or cette étude, qui est réalisée tous les deux ans par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) pour le compte du Conseil régional, auprès de 10 500 ménages, avait principalement pour vocation, et ce depuis 2001, de mesurer « *le sentiment d'insécurité et les agressions dont les Franciliens sont victimes* ».

Il s'avère que, même dans ce cadre, c'est bien la peur « *de perdre son emploi, de sombrer dans la spirale infernale menant à la pauvreté* » qui domine, et non celle d'une agression ou un sentiment d'insécurité, qui n'atteint que quelque 15 % des personnes interrogées.

C'est que, même si le gouvernement tente de minimiser les effets de la crise et les proportions qu'atteint le niveau du chômage, même s'il s'agit en parlant de la nécessité de constituer un service public de l'emploi, tout en refusant de prendre les mesures nécessaires pour empêcher licenciements et fermetures d'entreprises, il n'est nul besoin d'être grand clerc pour entrevoir les conséquences sociales qu'ont et auront les mesures décidées par le grand patronat pour augmenter ses profits. D'autant que les différents dispositifs censés créer de l'emploi pour les jeunes, en échange d'exonérations de charges, se révèlent inopérants en cette période.

Et de fait, la catastrophe est bien là : les chiffres annoncés au mois de juin indiquaient que, pour les chômeurs de catégorie A, c'est-à-dire ceux

inscrits à Pôle Emploi et qui n'ont aucune activité salariée, leur nombre avait augmenté de 25 % sur un an ! Et cela ne représentait qu'une petite partie de la réalité, puisqu'à cette catégorie A il convient d'ajouter les catégories B et C, celles des chômeurs travaillant moins de 78 heures par mois. Ce qui porte le nombre total de chômeurs à plus de 3,8 millions, si l'on y inclut les départements d'outre-mer. À ce chiffre déjà très important, il faut ajouter 463 000 inscrits qui ne sont pas « *tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi pour diverses raisons* », et ceux qui, après des années à chercher sans rien trouver, cessent de répondre aux sollicitations des conseillers de Pôle Emploi et se trouvent purement et simplement radiés des listes. Cause d'ailleurs qui s'est révélée être l'un des principaux facteurs de la



Dans une agence de Pôle Emploi.

baisse des chiffres du chômage constatée en juin dernier.

La situation ne semble pas près de s'arranger, puisque l'Insee prévoit une remontée du taux de chômage à 10,1 % au deuxième trimestre de l'année 2009, au lieu des 9,1 % du premier trimestre. Le ministre du Travail lui-même a d'ailleurs estimé à plus de 600 000 le nombre de chô-

meurs supplémentaires d'ici la fin de l'année 2009.

Alors, celles et ceux qui disent craindre de se trouver entraînés « dans la spirale qui conduit à la pauvreté » ont bien raison d'être inquiets et de ne pas se laisser embarquer dans des discours sécuritaires.

David MAHITH

• Mobilité dans la fonction publique

Une loi contre les fonctionnaires

L'Assemblée nationale a adopté de façon définitive le texte de loi du ministre du Budget et de la Fonction publique, Éric Woerth, relatif à « la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ».

Cette loi censée « moderniser » la fonction publique avait déjà été entérinée en avril 2008 par le Sénat, qui l'avait étudiée à l'époque selon la procédure d'urgence. C'est donc plus d'un an après que le gouvernement l'a ressortie, en pleine période estivale, probablement pour limiter les réac-

tions. Le ministre chargé des Relations avec le Parlement, Henri de Raincourt, justifie cette loi en invoquant le fait qu'« *il faut faire circuler les hommes, les idées, les compétences, c'est la condition d'un État moderne et dynamique* ». Mais la mobilité n'est qu'un alibi. En fait, cela va donner à l'État les coudées franches pour licencier, recourir à l'intérim et de manière générale aggraver la précarité. En effet l'article 7 par exemple prévoit qu'un fonctionnaire dont le poste est supprimé peut être placé en disponibilité

d'office – c'est-à-dire sans salaire – ou, le cas échéant, admis à la retraite s'il refuse successivement trois emplois publics. Un nouvel amendement d'ailleurs fait disparaître la notion de « grade correspondant » pour les emplois devant être proposés. Cela permet ainsi d'engager le licenciement pur et simple d'un fonctionnaire.

L'article 8 de la loi offre aussi la possibilité de proposer des temps non complets cumulés dans différents établissements relevant des trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière). L'article 9 permet en outre d'élargir le recrutement des agents non titulaires. L'article 10 autorise les administrations de l'État, les collectivités locales et territoriales ainsi que les établissements hospitaliers à recourir à l'intérim pour des remplacements, des vacances d'emploi, un accroissement temporaire d'activité ou un besoin occasionnel ou saisonnier. La loi prévoit encore de faciliter les possibilités de détachement des agents, militaires ou civils, auprès d'une autre administration et prévoit leur intégration dans cette administration après cinq ans de détachement.

Enfin, suite à la suppression des emplois d'AVS (auxiliaires de vie scolaire), la loi prévoit que les auxiliaires de vie scolaire individuels (AVSI, qui aident les élèves handicapés) dont le contrat est arrivé à échéance pourraient être transférés à des associations. Celles-ci devraient être remboursées par l'État, mais elles craignent

évidemment déjà de ne pas toucher ces aides.

La seule logique de tout cela est que le gouvernement souhaite faire disparaître tout ce qui pourrait limiter sa politique d'économies budgétaires aux dépens des fonctionnaires et des services publics qui les assurent.

Maud NATHAN

• Travailleurs immigrés

De nouvelles tracasseries

Depuis le 25 mai, les étrangers détenteurs d'un titre de séjour provisoire (APS) ne peuvent plus quitter sans problème le territoire français, parce qu'il leur sera demandé au retour un visa pour rentrer en France. Cette nouvelle tracasserie administrative, destinée à limiter la circulation des immigrés et à restreindre leurs droits, est passée complètement inaperçue, le ministère n'ayant pas jugé bon d'en informer les principaux intéressés. Résultat : de nombreux immigrés se retrouvent bloqués à la frontière en rentrant de vacances ou en revenant d'un séjour dans leur pays d'origine, sans comprendre ce qui

leur arrive.

Ainsi une femme d'origine algérienne, traitée en France depuis six mois pour un cancer du pancréas, a dû attendre deux mois pour pouvoir continuer à suivre son traitement, entraînant une aggravation de son état de santé. Elle faisait pourtant le trajet régulièrement depuis plusieurs mois, mais la circulaire administrative ne lui a jamais été communiquée. Heureusement, cette personne a été aidée par les associations d'aide aux immigrés. Mais combien d'autres vont rester à la frontière sans aucun recours !

Aline URBAIN

Quatre nouvelles brochures de l'Union Communiste (Trotskyiste)

***La grève Renault d'avril-mai 1947** par Pierre Bois, réédition avec préface de René Hardy et notice biographique sur l'auteur - 3 euros.

***Toyota, grève d'avril 2009** - 2 euros.

***Face à la faillite du capitalisme, actualité du communisme.** Textes des interventions d'Arlette Laguiller et Nathalie Arthaud dans les meetings de Lutte Ouvrière (1^{er} trimestre 2009).

CLT n° 115 - 2 euros.

***La grève générale aux Antilles** – Publication de Combat Ouvrier - 3 euros.

Les frais de port sont de 1 euro pour la commande d'une brochure, 2 euros pour deux ou trois brochures.

Envoi franco de port pour les quatre brochures.

• Portugal

Campagnes électorales

Loin des problèmes de la population

Les Portugais vont élire leurs députés le 27 septembre prochain, puis leurs municipalités le 11 octobre. Cette campagne électorale multiple est déjà bien engagée. Mais aucun des deux grands partis, PS et PSD, qui s'affichent dans les rues et dans les médias ne propose quoi que ce soit d'un peu concret contre la crise qui frappe durement les couches populaires.

Le Parti Socialiste, au gouvernement depuis plus de quatre ans, parle de citoyenneté, de gestion de proximité, de développement durable. Il dit vouloir réaliser la croissance, l'innovation, la cohésion sociale, grâce à des services publics de qualité. Mais comment le croire, alors que ses ministres n'ont fait que détruire les services publics et s'en prendre au niveau de vie des salariés et des retraités, pendant que le chômage et la misère ne cessent de croître dans le pays ?

Quant au Parti Social-Démocrate, il est l'opposition de droite au Parlement, mais occupe la présidence de la République et dirige de nombreuses mairies. Dans l'opposition ou au pouvoir, il n'a jamais eu un mot contre la politique antisociale du gouver-

nement. Quand il a voulu se distinguer, cela a toujours été par une touche plus réactionnaire et propatronale. Ses dirigeants se disputent aujourd'hui les postes qu'ils espèrent gagner sur le PS, quand ils ne sont pas englués dans des scandales politico-financiers, comme la fraude de 2 milliards d'euros découverte dans la banque d'affaires BPN.

Pendant que s'affrontent ces deux groupes de politiciens, la population laborieuse subit la pauvreté, le chômage, les retraites et les salaires insuffisants, le travail précaire et les « reçus verts » qui transforment les salariés en prestataires de services faussement indépendants. 20 % de la population serait en dessous du seuil de pauvreté. Le chômage dépasse les 10 % et frappe

600 000 personnes, dont près de la moitié ne touchent pas d'allocation. Dans une région ouvrière comme celle de Porto il est de 13 %. Les usines ferment. Les chantiers de construction s'interrompent, en particulier dans le sud, en Algarve, qui avait tout

misé sur le tourisme. À nouveau, de nombreux travailleurs portugais vont chercher de l'embauche à l'étranger, mais cette fois dans un contexte de recul de la production et de chômage généralisé.

Les classes populaires portu-

gaises ont toutes les raisons de ne pas croire aux promesses trompeuses des politiciens au pouvoir ou dans l'opposition. Au Portugal comme ailleurs, c'est par des luttes que le monde du travail pourra défendre ses intérêts.

Vincent GELAS

• Maladie du sommeil

La loi du profit aussi dangereuse que la mouche tsé-tsé

L'épidémie de grippe A mobilise aujourd'hui quelques-uns des laboratoires les plus compétents et c'est tant mieux. Mais une autre maladie mortelle n'obtient qu'une attention dérisoire. Il s'agit de la trypanosomiase africaine, autrement dit la maladie du sommeil véhiculée par la mouche tsé-tsé. Cette maladie, qui ne sévit qu'en Afrique noire, s'attaque au système nerveux et conduit à la mort. Elle connaît une recrudescence depuis 1970 et affecterait aujourd'hui entre 300 000 et 500 000 personnes nouvelles chaque année. C'est, d'après l'OMS, la principale cause de mortalité dans cette région de l'Afrique, avant le sida.

S'il n'existe aucun vaccin pour combattre la trypanosomiase, il existe tout de même des traitements. La seule histoire de l'un de ces médicaments montre cependant à quel point la santé humaine n'est rien face à la loi du profit. En effet le traitement le plus efficace, basé sur la molécule DFMO, a été abandonné de 1995 à 2001 par Aventis parce

qu'il n'était pas jugé assez rentable. Aventis avait bien donné le brevet à l'OMS, mais aucune société ne l'avait repris, le marché n'étant pas financièrement suffisant. Mais, les lois de ce même marché étant aussi obscures que révoltantes, la molécule s'est avérée rentable dans l'utilisation d'une crème dépilatoire aux États-Unis ! La société Bristol Myers Squibb et Gillette en a donc repris la fabrication, en produisant à moindre coût le médicament pour l'Afrique.

Cependant produire le médicament ne suffit pas, il faut aussi l'administrer et déployer pour ce faire des moyens humains et matériels dont le premier est le dépistage de la maladie qui, si elle n'est pas prise à temps, devient mortelle. Aujourd'hui, alors que l'OMS estime à 60 millions le nombre de personnes susceptibles d'être contaminées, seules trois à quatre millions font l'objet de tests de dépistage. Du coup 80 % des personnes contaminées finissent par mourir.

Et la situation va en empirant

Aline URBAIN



• Colombie

Le renforcement de la présence militaire américaine

La récente annonce d'une extension du « plan Colombie » (accords de coopération militaire entre les États-Unis et la Colombie) crée de nombreux remous diplomatiques en Amérique latine. Non seulement Hugo Chavez (le président vénézuélien) et Evo Morales (le président bolivien), connus pour leurs critiques envers la politique nord-américaine, se sont violemment exprimés contre ce plan, mais bon nombre d'autres chefs d'État de la région ont eux aussi dit leurs craintes, voire leur désapprobation.

Ce plan en vigueur depuis la fin des années quatre-vingt-dix,

censé lutter contre les narcotrafiquants, octroie désormais la possibilité aux forces armées américaines d'utiliser trois bases terrestres, deux bases aériennes et deux bases navales en Colombie.

Intervenant pour justifier ce nouvel accord, Obama a déploré que « certains dans la région cherchent à utiliser la traditionnelle rhétorique antiyankee »... sans préciser évidemment que cette « rhétorique » a bien des raisons d'être et correspond à la longue histoire d'une politique interventionniste des États-Unis dans ce qu'ils considèrent comme leur chasse gardée. Les interventions militaires des États-Unis se sont

faites soit directement, soit par l'intermédiaire de la CIA et de groupes militaires ou paramilitaires locaux.

Sans dresser la liste exhaustive de tous les faits constituant la politique impérialiste des États-Unis, dont le but a toujours été de faire en sorte que les gouvernements en place soient à la botte des intérêts de la bourgeoisie nord-américaine et servent à étouffer la moindre expression des aspirations populaires, il faut citer les plus importants d'entre eux : le soutien de la CIA au coup d'État de Pinochet contre Allende en 1973 et la répression sanglante qui s'en est suivie ; la tentative de

renversement du régime de Castro à Cuba en 1961, dirigée elle aussi par la CIA ; le soutien actif aux Contras luttant contre le régime sandiniste au Nicaragua dans les années quatre-vingt ; le soutien aux escadrons de la mort au Salvador ; les interventions de l'armée américaine au Guatemala en 1954, à Saint-Domingue en 1965, à la Grenade en 1983, au Panama en 1989. Et la liste est loin d'être close.

Dans la période de l'après-Deuxième Guerre mondiale jusque dans les années quatre-vingt, la justification de cette politique était de contenir l'avancée du communisme. Ensuite, la rai-

son invoquée a été la lutte contre la drogue et plus récemment la lutte contre le terrorisme.

Mais si Obama et les siens se souciaient de la lutte contre la drogue, c'est aussi aux États-Unis et au sein même de la finance américaine qu'ils frapperaient, tant cette dernière est liée aux trafics en tout genre, y compris celui de la drogue.

Les dirigeants américains peuvent peut-être tromper ainsi la population américaine, mais certainement pas les peuples d'Amérique latine dont la mémoire est pleine des exactions de l'impérialisme nord-américain.

Jacques LEQUAY

• Allemagne

Porsche et Volkswagen

Des spéculations dont les travailleurs font les frais

Le 23 juillet et après des mois de tractations, Porsche (99 000 voitures par an) et le trust Volkswagen (6,3 millions de voitures par an) ont annoncé leur intention de fusionner. Il y a quelques mois encore, juste avant la crise, c'est pourtant Porsche – soixante fois plus petit que VW – qui voulait racheter Volkswagen.

En 2007, l'annonce de ce projet a marqué le début d'une spéculation effrénée autour des actions Volkswagen. Celles-ci étaient déjà passées de quelque 30 euros à 80 euros en 2006, après l'annonce par Volkswagen d'un plan de 20 000 suppressions d'emplois. Les achats d'actions VW par Porsche et les rumeurs sur le rachat projeté firent monter le cours à 200 euros, puis fin octobre 2008 l'action grimpa en un jour à 1 000 euros !

Résultat : Porsche afficha en 2007-2008 un profit plus élevé que son chiffre d'affaires, grâce à sa possession d'un bon paquet d'actions VW !

Porsche était devenu actionnaire à 50 % de VW et son PDG annonça qu'il ne s'arrêterait pas là, qu'il était prêt notamment à s'en prendre à l'existence de certaines usines qu'il « aurait fermées depuis longtemps » car, disait-il, « je sais comment faire de l'argent avec des voitures ».

Berlin

Le chaos dans les transports en commun

Le 1^{er} mai dernier, le déraillement d'un train à la suite de la rupture d'une roue – heureusement sans conséquence pour les passagers – avait entraîné la paralysie pendant des heures d'une ligne du réseau berlinois de S-Bahn (l'équivalent du RER). Le responsable de la S-Bahn, Tobias Heinemann, avait aussitôt démenti les informations selon lesquelles un manque d'entretien était à l'origine de l'accident.

Pourtant ce n'était pas la première fois que des manquements aux règles minimales de maintenance avaient été notifiés à la Deutsche Bahn, les chemins de fer allemands, dont le réseau de S-Bahn est une division. Mais le 29 juin l'Office fédéral des chemins de fer (EBA) effectuait de nouveaux contrôles pour vérifier si l'entreprise appliquait ses recommandations, c'est-à-dire faisait vérifier les roues de toutes

Mais depuis, la crise a éclaté, entraînant la baisse des ventes de voitures et du cours des actions des firmes automobiles. Porsche s'est retrouvé très endetté, avec des banques qui avaient fermé le robinet des crédits, et devait trouver rapidement entre 9 et 14 milliards d'euros pour faire face à ses échéances. Et l'achat du puissant VW par le petit Porsche s'est mué en fusion.

Mais pourquoi cette fusion alors que Porsche détient 50 % des actions VW ? Parce que la fusion impliquera le versement par VW de 8 milliards d'euros à Porsche, pris sur les réserves de VW qui s'élèveraient à 11 milliards.

C'est ainsi que la famille Porsche-Piëch compte se tirer d'affaire sur le dos des travailleurs, en essayant de ne pas écorner son immense fortune. Parce que les réserves de VW, tout comme les copieux dividendes de VW et de Porsche que la famille Porsche-Piëch a encaissés au début de l'année, sont le fruit de l'exploitation des travailleurs, une exploitation qui s'est accrue ces dernières années. Car si Volkswagen continue à faire des profits malgré la crise, c'est non seulement à cause des « primes à la casse », mais surtout parce que la direction, outre la suppression de 20 000 postes, a augmenté le temps de travail de quatre heures

hebdomadaires et imposé des conditions salariales bien moins favorables pour les nouveaux embauchés. Dès le début de la crise, les 16 500 travailleurs intérimaires ont été renvoyés. Sans parler du fait qu'une partie des réserves que VW est en train d'engager pour ses actionnaires est censée payer les retraites actuelles et futures des travailleurs en Allemagne.

Correspondant LO

Une longue histoire de vols et de spoliations

La famille Porsche vient de tripler sa fortune en deux ans. Avec 15,5 milliards d'euros, la branche allemande occupe la troisième place des familles les plus riches du pays. L'autre branche, Porsche-Piëch, sévit, elle, en Autriche, où elle s'installe au premier rang avec 24,5 milliards d'euros.

Ces deux branches sont en fait les héritières d'un seul et même homme : l'ingénieur Ferdinand Porsche, qui prospéra sous l'Allemagne nazie. C'est lui qui avait remporté l'appel d'offres pour construire la fameuse « Volkswagen », la voiture du peuple voulue par Hitler. Le capital de départ pour

construire l'usine automobile fut constitué grâce à l'épargne populaire dont chaque épargnant devenait un actionnaire. Pendant la guerre, l'usine produisit plus de tanks que de voitures et ses dirigeants eurent recours au travail forcé.

La production de la Volkswagen ne décolla vraiment qu'après-guerre, sous l'impulsion de l'occupant britannique. Si les actionnaires populaires furent très vite expropriés, Ferdinand Porsche, ami personnel du Führer, garda le bénéfice de sa mise, utilisant son bureau d'études de Stuttgart pour y fabriquer ses bolides à destination des Allemands les plus for-

tunés. Les juteux contrats signés avec Volkswagen... mais surtout les royalties que percevait la famille sur chaque exemplaire de « Coccinelle » vendue (21,4 millions jusqu'en 2003) permirent à l'ingénieur d'agrandir et de faire prospérer son entreprise durant ces quarante dernières années.

Les liens entre la famille Porsche et la firme Volkswagen sont donc une vieille histoire. L'empire Porsche a commencé à l'ombre du régime nazi, prospéré sous l'occupation anglaise puis continué sous les différents gouvernements allemands.

Correspondant LO



• Vacances

Moins de monde, moins souvent, moins cher

L'été, c'est la saison du soleil, et aussi des reportages sur les vacances. Mais malgré les images de corps bronzés à la mer, les dernières statistiques montrent que la crise est passée par là aussi.

Une enquête de l'organisme professionnel Protourisme montre que le nombre de ceux qui ne partent pas du tout aurait fait un bond avec la crise, passant de 38 % en 2003 à 46 % cette année. Et avec la définition Insee des vacances (au moins cinq jours) ce serait 55 % de la population qui ne partirait pas cet été, plus d'une personne sur deux !

On ne sera pas surpris de constater qu'on part d'autant

moins que les revenus du ménage sont faibles : les trois quarts des foyers dont les revenus sont inférieurs à 1 200 euros ne partiront pas cet été, un chiffre qui baisse pour les revenus plus élevés.

Et puis, si on part, on part moins longtemps, d'après l'enquête : « 36 % des séjours ne dureront qu'une semaine ou moins, et 41 %, d'une à deux semaines ». Ces taux sont en progression de deux à trois points sur l'an dernier, tandis que les séjours supérieurs à trois semaines (8 % à peine) baissent de cinq points en un an. La crise a réduit les vacances en moyenne d'un jour et leur durée n'est plus que de 13 jours.

De plus, au fil des années, les modes d'hébergement bon marché progressent et dans plus d'un cas sur deux on se fait héberger gratuitement, chez des parents ou amis. Dans l'enquête de Protourisme, les formules bon marché, camping, famille, amis, progressent au détriment des formules payantes (hôtels, clubs...). Quoi d'étonnant : dans un cas sur quatre, les familles déclarent vouloir consacrer un budget inférieur à l'an dernier.

Ces chiffres confirment ce que l'on peut constater tous les jours. Les reculs que les patrons ont imposés, le poids du chômage partiel ou du chômage tout court, les inquiétudes liées

à celui-ci conduisent les familles populaires à restreindre leur budget vacances. Cela n'empêche pas les journaux télévisés de montrer des plages bondées sur la côte. Mais, plus

de 70 ans après 1936 et les congés payés, le droit aux vacances est à défendre et parfois à reconquérir.

Alain LECAIRE



• Loto pour l'Afrique

Faites vos jeux...

Le ministre de la Coopération, Alain Joyandet, vient de proposer de créer une loterie sur Internet qui servirait à l'aide aux pays africains. Dans un style bien à lui, il affirme que c'est « un projet qui entre dans le cadre de financements innovants pour aider le continent » ! Cela rapporterait, selon lui, environ 10 millions d'euros par an.

Ce projet, s'il se concrétise, bénéficiera de la nouvelle loi autorisant les paris en ligne, qui entrera en vigueur en France le 1^{er} janvier 2010, et sur lesquels l'État français récupérera une taxe sur les paris.

Le ministre a tenu à préciser « qu'une partie de la mise irait pour la bonne cause », sans désigner les bénéficiaires de l'autre partie.

Ce projet a été dénoncé par plusieurs organisations non

gouvernementales qui interviennent en Afrique. En particulier, Oxfam-France a dit craindre que le gouvernement français en profite pour baisser les crédits regroupés dans l'aide au développement.

D'ailleurs, cette association a rappelé le tour de passe-passe budgétaire auquel vient de se livrer discrètement la France. Depuis 2006, celle-ci prélève une taxe sur les billets d'avion, dans le cadre d'un programme international de lutte contre le sida. Cette taxe servait à financer la recherche sur la maladie. Mais en 2009 les fonds récoltés ont été intégrés dans le calcul de l'aide publique française au développement. Une opération qui entraîne, sur le papier, l'augmentation de cette aide, sans rien coûter à l'État.

Arnaud VAUTARD

• Classement des plus riches

C'est pas la ruine pour tout le monde !

Le magazine *Challenges* a publié mi-juillet son traditionnel classement des 500 premières fortunes du pays. Il s'agit des fortunes dites professionnelles, *Challenges* ne prenant pas en compte le reste du patrimoine. Le trio de tête ne change guère, mais la crise a tout de même chamboulé le classement des grands capitalistes.

Année après année, on retrouve les mêmes noms à la tête du tiercé des grandes fortunes et les sommes proprement délirantes qui vont avec : Gérard Mulliez (Auchan) et ses 15 milliards d'euros, Bernard Arnault (LVMH) et ses 14,6 milliards, et Liliane Bettencourt (L'Oréal), avec un peu plus de dix milliards. Derrière, en vrac, se retrouvent les noms de Bouygues, Bolloré, Pinault, Peugeot, Lagardère...

La crise est néanmoins passée par là : selon *Challenges*, 95 % des « classés » ont vu leur fortune professionnelle fondre « de 20 à 40 % ». Les trois premiers du classement ont ainsi vu leur fortune diminuée, respectivement, de 28, 20 et 25 %. Certains grands bourgeois, pas forcément très connus, sont même quasiment ruinés, comme Romain Zaleski, propriétaire du trust minier Eramet : sa fortune de 3,8 milliards (contre 11 milliards il y a un an)

serait aujourd'hui aux mains de ses créanciers.

Cette enquête est évidemment à prendre avec des pincettes : pour les plus fortunés des membres de ce classement, le calcul est fait en multipliant le nombre d'actions qu'ils possèdent par la valeur nominale de ces actions, début juillet. La Bourse ayant considérablement chuté au début de cette année, la fortune (virtuelle) de ces familles « chute » avec. Evidemment, cela signifie d'autant moins qu'ils sont au seuil de la misère que la Bourse a regagné depuis.

La crise économique a néanmoins de réelles conséquences sur le monde des « ultrariches » : certaines sociétés vont disparaître, victimes de la conjoncture économique. D'autres vont changer de main : la valeur des grandes sociétés ayant diminué, de nombreuses opérations financières sont en cours pour profiter des bonnes

affaires. Requins dans le monde des requins, les grands bourgeois lorgnent sur les entreprises de leurs voisins, et tentent de les racheter en profitant de la baisse des cours de la Bourse... quitte à s'endetter jusqu'au cou pour cela. Selon *Challenges* toujours, les opérations spéculatives les plus risquées sont légion en ce moment, dans ce but. La crise, née entre autres de la bulle spéculative, est en train de provoquer une nouvelle forme de spéculation...

Au final, comme lors de chaque crise profonde de l'économie capitaliste, les entreprises les plus faibles disparaîtront, et celles qui avaient les épaules plus solides se renforceront encore un peu plus.

Quant aux riches eux-mêmes, on ne peut pas dire qu'ils subissent trop durement, à titre personnel, les conséquences de la crise. La plupart des grandes entreprises capitalistes ont provisionné suffisamment d'argent, ces dernières années, pour leur permettre de faire face à la situation économique morose. Ainsi, chez Peugeot, on avoue « mettre traditionnellement en réserve l'équivalent de deux ou trois années de

dividendes, précisément pour pouvoir en distribuer à la cinquantaine de membres de la famille les années difficiles ». Les milliers de salariés de PSA frappés par le chômage technique, les milliers d'ouvriers de la sous-traitance automobile jetés à la rue par la volonté des actionnaires de PSA, aimeraient pouvoir en dire autant !

Mais attention, les temps

pourraient être durs même pour la famille Peugeot : « Si la crise devait se prolonger, poursuit l'interlocuteur de *Challenges*, les grands-tantes [Peugeot] n'auront bientôt plus les moyens de payer leurs jardiniers ! » Ce serait vraiment dommage... surtout pour les jardiniers.

Pierre VANDRILLE

Au sommaire de Lutte de Classe n° 121 (juillet 2009)

France

- Après les élections européennes : grandes manœuvres et petites combines devant un électorat indifférent
- La politique du Nouveau Parti Anticapitaliste à la lumière de sa campagne dans les élections européennes
- La décroissance, un point de vue parfaitement réactionnaire
- La crise dans le secteur automobile - Les patrons sauvent d'abord les profits

Afrique du Sud

- Après quinze ans de régime multiracial, les mutations de la coalition au pouvoir

Il y a soixante-dix ans, la France entrait dans la Deuxième Guerre mondiale

Documents

- Résultats des élections européennes
- Les résultats de Lutte Ouvrière

Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,56 euro

• Incendie à Sevrans (Seine-Saint-Denis)

Des morts qui ne sont pas dues à la fatalité

Dans la nuit du dimanche 9 au lundi 10 août, un incendie s'est déclaré dans un immeuble du quartier des Beaudottes à Sevrans, en Seine-Saint-Denis, faisant cinq morts. Cent cinquante personnes se retrouvent actuellement sans logement.

Les locataires ont été pris au piège par les flammes pendant leur sommeil. L'évacuation des locataires par le haut de l'immeuble a été rendue difficile : la trappe de sortie donnant sur le toit avait été cadenassée par le bailleur, au mépris de toute règle de sécurité. Les dirigeants de la société immobilière 3 F ont multiplié les déclarations publiques afin de se dédouaner, prétextant que le « quartier était difficile », qu'ils avaient été contraints de fermer la trappe à cause des dealers qui squattaient l'immeuble et pouvaient monter sur le toit pour « caillasser » la police ! Et c'est non sans cynisme que l'un d'entre eux a déclaré qu'il ne fallait pas confondre « issue de secours » et « grille d'évacuation des fumées »... laissant entendre que celle-ci avait bien fonctionné. Donc aucune responsabilité pour le bailleur. Combien faudra-t-il de morts pour que ces gens-là ravalent leur morgue ?

C'est non sans raison que les locataires de l'immeuble de Sevrans en colère pointent du doigt la responsabilité du bailleur. Le quartier des Beaudottes est l'un des plus pauvres de Sevrans. L'immeuble était dégradé. Les poubelles et autres caddies encombraient les escaliers et le rez-de-chaussée en permanence, protégeant ainsi les trafics des dealers. Même les gardiens avaient délaissé l'immeuble. Alors, à qui la faute ? Qui a laissé la situation se dégrader à ce point ?

Dans cet immeuble, il n'y avait pas de détecteur de fumée avec jets d'eau. Pas d'extincteurs non plus. L'enquête permettra sans doute d'établir les causes de cet incendie tragique. Mais une chose est certaine, il ne doit rien à la fatalité. Il ne peut y avoir de fatalité lorsqu'on laisse la population s'appauvrir et s'entasser dans des immeubles vétustes et insalubres.

La société immobilière 3 F gère un parc locatif de près de

150 000 logements et affiche cent millions de résultats financiers. Elle ne saurait donc se soustraire à ses responsabilités. Elle a les moyens pour entrete-

nir son parc, réhabiliter les immeubles les plus dégradés. De son côté, l'État ne saurait se dégager des siennes : lui aussi est responsable, en ne construi-

sant pas assez des logements sociaux de qualité pour loger la population.

René CYRILLE

• La mort d'un jeune à moto – Bagnolet

Accident ou bavure, peut-être Drame de la société, c'est sûr

Au moment où nous écrivons, on en est encore aux hypothèses sur les circonstances précises de la mort du jeune Yakou Sanogo, lors d'une poursuite avec la police à Bagnolet, en Seine-Saint-Denis. Y a-t-il eu collision entre la voiture de police et le deux-roues qui roulait à folle allure, comme le disent des jeunes du quartier ? Ou bien Yakou Sanogo a-t-il été pris en étau entre deux véhicules de police auxquels il voulait échapper, pour s'écraser sur une barrière, comme le disent les policiers ? Toute la vérité n'est peut-être pas près d'être faite. Et dans l'immédiat le souci des autorités est de contenir la colère des jeunes du quartier, afin que la situation à Bagnolet ne bascule pas dans des affrontements entre jeunes et policiers,

comme ce fut le cas à Clichy-sous-Bois en 2005 et à Villiers-Bel en 2007.

Bien sûr, les rodéos à moto ou à bord de squads que font les jeunes dans certains quartiers populaires sont dangereux pour les jeunes eux-mêmes et la population. Mais les courses poursuites des policiers jouant à Starsky et Hutch ne sont pas un remède. Pire, elles risquent d'entraîner ce genre d'accident. Et dans cet été où tant de jeunes des quartiers populaires vivent le désespoir, l'ennui et savent que leur avenir sera fait de chômage et de petits boulots et de privations, les tensions avec la police et la brutalité de nombreuses interventions ne peuvent qu'attiser la peur et une violence faite de rancœur et de désespoir.

Yakou Sanogo était un

jeune de ces quartiers de la banlieue parisienne comme il y en a beaucoup. Il livrait les pizzas avec sa moto. Il avait une famille, des copains. Il avait donc un peu de chance puisqu'il travaillait et était entouré. Il ne fuyait pas les flics parce qu'il avait commis un délit. Non. Mais il ne voulait pas se faire choper. Il en est mort.

Alors c'est vrai, les rodéos font peur. Mais le problème, c'est que les interventions policières musclées et destinées à terroriser les jeunes dégénèrent dans des drames qui ne peuvent qu'alimenter la haine et la volonté de se venger que ressentent de nombreux jeunes à qui la société actuelle ne propose pas d'avenir.

Henriette MAUTHEY

• Paris

Les sans-papiers doivent être régularisés

Depuis le 17 juillet, plusieurs centaines de sans-papiers de la Coordination 75 occupent des locaux désaffectés de la Caisse primaire d'assurance maladie, dans le XVIII^e arrondissement de Paris, 14 rue de Baudelique. Ils ont baptisé ces locaux : « Ministère de la régularisation de tous les sans-papiers » et veulent y maintenir leur mobilisation.

Le 29 juillet, la direction de la CPAM a obtenu du juge des référés du tribunal de grande instance de Paris une ordonnance d'expulsion contre cette occupation.

Auparavant ces mêmes sans-papiers occupaient jusqu'au 24 juin les locaux de la Bourse du Travail de la rue Charlot, située dans le III^e arrondissement de Paris. Un petit nombre campe toujours devant la Bourse du Travail, tandis que la plupart ont levé leurs campements pour les locaux de la CPAM du XVIII^e, après que la préfecture leur a promis l'examen d'au moins 300

de leurs demandes de régularisation. Seulement, la préfecture n'a pas respecté ses engagements et maintient le blocage des régularisations !

La grande majorité des sans-papiers sont des salariés employés souvent seuls ou dans des petites entreprises ou chez des sous-traitants. Qu'ils aient un contrat de travail ou pas, tous ces travailleurs doivent être régularisés. Comme de nombreuses autres organisations, Lutte Ouvrière soutient leur demande.

Mais, comme l'ont démontré les nombreuses actions qu'ils ont menées en 2008 avec l'aide de la CGT, ce sont essentiellement par des grèves ou des manifestations pour regrouper les isolés, c'est en luttant pour leurs droits contre leurs employeurs et en recueillant ainsi la solidarité des autres travailleurs, que des sans-papiers sont arrivés à faire pression sur le gouvernement et à obtenir leurs papiers, même si c'est en nombre encore insuffisant.

Louis BASTILLE



• Palais de Justice de Paris

Des conditions de détention dégradantes

Dans un récent rapport, la CNDS (Commission nationale de déontologie de la sécurité) a pointé les conditions de détention des prévenus et des détenus à l'intérieur du Palais de Justice de Paris.

La CNDS y a effectué deux visites, entre décembre 2008 et janvier 2009. Les sous-sols abritent deux services : le dépôt, dans lequel ont transité l'an passé 20 000 personnes en garde à vue, et la « souricière », réservée aux 14 500 détenus convoqués chaque année pour un procès ou pour une rencontre avec un juge.

Les prévenus peuvent patienter plusieurs heures, entassés dans un local de pré-fouille d'environ 30 m², avec « une forte odeur nauséabonde », sans possibilité de se rendre aux toilettes. Les fouilles, elles, se font dans des boxes de 3 m², et il arrive que plusieurs personnes soient fouillées en même temps, y compris pour

les fouilles au corps. Les prévenus peuvent les subir jusqu'à cinq fois dans la même journée, sans aucune utilité puisqu'ils ne peuvent pas sortir.

Le rapport dénonce aussi les conditions de détention dans la « souricière », en particulier le fait que plusieurs personnes soient parquées plusieurs heures dans des boxes de trois mètres sur un, dans des conditions dégradantes.

Cette situation a déjà été dénoncée à de nombreuses reprises. En avril dernier, plusieurs jugements en comparution immédiate avaient même été annulés du fait de conditions de détention jugées « non décentes ». La ministre de la Justice, Rachida Dati, avait à cette époque annoncé que des travaux de rénovation des locaux seraient effectués. Mais à ce jour ils n'ont toujours pas débuté.

David MAHITH

● Réouverture du haut-fourneau d'ArcelorMittal – Hayange (Moselle)

L'or des actionnaires n'a jamais cessé de couler

Nul n'a pu ignorer qu'ArcelorMittal avait rallumé un de ses deux hauts-fourneaux lorrains, le P6, début août. Cela a fait la une de tous les journaux télévisés célébrant cette nouvelle présentée comme une embellie dans la crise économique. Mais tout ce battage ne peut faire oublier aux travailleurs la fermeture définitive de l'aciérie et d'un laminoir à Gandrange.

Le groupe ArcelorMittal a fermé 15 de ses 25 hauts-fourneaux européens au début de l'année en raison de la chute de la demande d'acier. En fait, ArcelorMittal avait largement anticipé la baisse des commandes et, en freinant brutalement sa production, le numéro un mondial de l'acier voulait aussi maintenir les cours en asséchant les marchés. Les gros clients de la sidérurgie, et en particulier l'industrie automobile qui a également liquidé ses stocks, contraignent aujourd'hui ArcelorMittal

à relancer en partie ses installations.

Dans le même temps, ArcelorMittal a supprimé en quelques mois 20 000 emplois dans le monde, sur ses 316 000 employés. Même si le groupe a annoncé une perte nette de 1,9 milliard de dollars au premier semestre (contre un bénéfice de 8 milliards au premier semestre 2008), ce sont là des pertes très relatives puisque le profit avant impôts est reparti à la hausse en fin du dernier semestre et devrait, pour les



mois de juillet, août et septembre, se monter à près de 1,8 milliard.

Au-delà des chiffres, qui n'expriment que ce qu'on veut bien leur faire dire, il est certain qu'ArcelorMittal fait porter tout le poids de la crise sur les travailleurs. Ceux du groupe, mais aussi les sous-traitants, où les licenciements pleuvent en raison notamment de la fermeture de Gandrange. Par exemple, Multiserv a engagé 64 licenciements et

SPIE-Est en prévoit 33.

Autant dire que le redémarrage du P6 ne signe pas la fin des suppressions d'emplois et ne garantit pas le maintien de la dernière grosse installation d'ArcelorMittal en Lorraine, qui s'étend sur plusieurs communes : Hayange, Ukange, Florange et Sérémange. L'autre haut-fourneau, le P3, est d'ailleurs toujours à l'arrêt. Illustration de l'improvisation qui a présidé au redémarrage du P6 :

on a été jusqu'à chercher des pièces sur le P3 pour remettre en route le P6 !

D'arrêt brutal en redémarrage en catastrophe, ainsi va l'économie, incapable de fonctionner autrement que par à-coups, passant de l'inactivité forcée à l'hyperactivité débridée, pour que les actionnaires continuent de s'enrichir en toutes circonstances.

Etienne HOURDIN

● Snecma – Groupe Safran

Comment licencier sans licencier

Depuis 2008, la loi sur la rupture conventionnelle du contrat de travail permet à un employeur et à un salarié de se séparer de manière concertée. Les avantages pour les salariés peuvent en apparence paraître intéressants.

Il peut éviter le licenciement tout en continuant à bénéficier des Assedic. Par ailleurs une prime de départ calculée sur le nombre d'années d'ancienneté est reversée. Ainsi un salarié qui aurait 37 ans de maison peut partir avec environ dix mois de salaire. Ces indemnités se veulent pour l'instant non impossibles, seules la CSG et la CRDS sont dues.

Ces ruptures conventionnelles sont censées se faire au volontariat... avec tout ce que cela implique de possibilités de pression de la part des employeurs.

Ce contrat de rupture conventionnelle s'adresse à tous les salariés quel que soit leur âge. En ce qui concerne la Snecma, le profil recherché est plutôt celui de salariés âgés de 57 ou 58 ans, plus particulièrement du milieu technicien. Depuis des années en effet la direction de la Snecma essaye par tous les moyens de se débarrasser de ce type de salariés. Elle les licencierait pour faute et leur proposait ensuite une transaction financière. Différentes inspections du travail trouvaient cette méthode contestable. Pour elles cela s'apparentait à des plans sociaux déguisés.

Avec la loi de 2008, la direction Snecma a trouvé un moyen nouveau de continuer à faire partir le personnel qu'elle souhaite. Du coup, dans tout le

groupe, les chefs du personnel sont mobilisés pour « vendre leur produit ». Parfois ce sont des salariés qui les sollicitent, mais le plus souvent ce sont les DRH qui convoquent le travailleur concerné pour lui faire signer une convention de départ concerté. Les chefs du personnel se gardent bien d'informer sur les obligations du salarié. Ainsi, la recherche d'emploi est obligatoire jusqu'à 58 ans, et même jusqu'à 59 ans et demi à partir de 2010. Christine Lagarde, ministre des Finances, a par ailleurs déclaré qu'elle envisageait de fiscaliser ce type d'indemnités. Tout cela, la direction le dément dans les entretiens, se voulant rassurante afin d'obtenir une signature.

Le fait de pouvoir partir sans être licencié avec une prime conséquente intéresse bien sûr des salariés et on comprend parfaitement leur démarche, même s'ils prennent certains risques. Cela dit, ce sont les Assedic qui vont assumer en partie la prise en charge financière des indemnités, ce qui n'est pas leur rôle. La Snecma profite d'un système pour se dédouaner en fabriquant des chômeurs, plutôt que de prendre sur ses profits pour financer le départ anticipé de certains salariés.

Correspondant LO

● Une loi de plus contre les salariés

Dimanche sera un jour comme les autres

Après quatre tentatives infructueuses, le gouvernement est parvenu à ses fins concernant l'extension du travail dominical : le jeudi 23 juillet, le Sénat a adopté sa loi.

De justesse car, outre ceux de gauche, un certain nombre de sénateurs de l'UMP ont voté contre, et la loi n'est passée qu'à une courte majorité, 165 voix contre 159. Mais dorénavant la loi est définitive, car le texte voté est identique à celui adopté par les députés. Et malgré les contestations des partis de gauche sur plusieurs points, le 6 août, le Conseil constitutionnel a validé l'essentiel des articles de cette loi. Sans perdre de temps, Xavier Darcos, ministre du Travail, a promis aux employeurs la promulgation des décrets d'application pour le mois de septembre.

Ce texte de loi, compliqué à souhait, va sans conteste banaliser encore un peu plus le travail du dimanche. Pour tous ceux qui travaillent dans les communes concernées par cette loi, l'ouverture dominicale des magasins de détail sera « de droit ». Les salariés ne bénéficieront d'aucune contrepartie : ni majoration salariale, ni repos compensateur.

Dans ces « communes d'intérêt touristique ou thermales et dans les zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle », le dimanche sera un jour comme les autres. L'UMP affirme que seules 497 communes seraient concernées. Mais il est évident que ce n'est qu'un début : la loi prévoit que le préfet pourra distribuer ce nouveau label, créé pour l'occasion, aux communes qui le demanderont. Le Code du tourisme recense 6 000 communes touristiques. Et il est probable que les commerçants des villes voisines des communes labellisées chercheront eux aussi à ouvrir le dimanche, avec des surcoûts salariaux inexistantes.

Paris, Lille et Aix-Marseille ont droit à un régime particulier supplémentaire. Pour ces trois agglomérations, des PUCÉ (Périmètre d'usage de consommation exceptionnel) pourront être créés, en plus et à côté des « zones touristiques et culturelles », avec cette fois des contreparties pour les sala-

riés en termes de repos compensateur et de majoration salariale. Ainsi des salariés, bien que travaillant pour le même groupe, auront des statuts différents en fonction de l'implantation géographique du magasin où ils travaillent !

La loi précise que le « volontariat » des salariés du dimanche sera la règle. Mais les articles de loi censés protéger ces volontaires montrent déjà ce qu'il faut penser de ce « volontariat » : par exemple, en l'absence d'accord collectif, le salarié ne pourra refuser de travailler que trois dimanches par an. Et encore, il devra prévenir un mois à l'avance. Et surtout, il va y avoir la pression des commerçants sur leurs employés, le chantage à l'emploi, ouvert ou hypocrite, la peur du chômage, la banalisation, la « normalisation » de l'ouverture des magasins. Et le pompon de l'hypocrisie, c'est le rappel solennel figurant à la fin de la loi et qui enjoint de « veiller au respect du principe du repos dominical posé à l'article L.3132-3 du Code du travail » !

Bertrand GORDES

• Molex – Villemur (Haute-Garonne)

Coup de colère des travailleurs

Mardi 4 août au soir, les salariés de Molex, en grève depuis trente jours contre la fermeture de l'usine annoncée fin octobre 2008, ont manifesté leur colère à la sortie du directeur de l'usine, puis du directeur de Molex International, avec les invectives appropriées et quelques œufs. La direction de Molex a osé parler de coups de poing et de « violence physique », et elle a porté plainte pour « agression ».

Ce qu'elle ne dit pas c'est que, lors de la réunion qui a précédé, le directeur américain de Molex International avait coupé court aux discussions en déclarant sèchement qu'il n'y avait plus de négociations avec un repreneur, et qu'il allait faire garder l'usine par des vigiles. Sitôt dit, sitôt fait : en fin de soirée, six vigiles ont pris position à l'entrée du site.

Déjà, le matin même, les salariés avaient eu la surprise de voir que les serrures de certains bâtiments avaient été changées à leur insu, rendant l'accès impossible. Alors, tout cela accumulé a fait monter la colère chez les salariés.

La direction a profité de cet épisode pour décréter la fermeture de l'usine « pour raison de sécurité », en multipliant le nombre des vigiles qui la gardent. Elle a assigné quatre délégués syndicaux au tribunal pour diverses « entraves » ou « atteintes » (à la liberté du travail, du commerce et de l'industrie, au droit de propriété, etc.) et demandé l'autorisation de fermer l'usine « par mesure de sécurité », ainsi que l'expulsion de toute personne perturbant les accès.

Elle a aussi annulé une réunion prévue avec le ministre Estrosi, sous prétexte de cette prétendue « agression ». Le

lendemain, les deux gérants de l'usine démissionnaient, en déclarant que la direction américaine du groupe souhaitait reprendre la main.

Estrosi, le ministre de l'Industrie, a qualifié ce qui s'est passé de « violences inacceptables » alors que, a-t-il déclaré, « il se bat » auprès de la direction de Molex pour qu'il y ait un repreneur et pour l'avenir des salariés.

Mais la seule vraie violence, elle est du côté du patronat licencieur, du côté des groupes comme Molex qui n'hésitent pas à jeter à la rue des centaines de salariés pour faire toujours plus de profits.

Cela fait plusieurs mois que

direction et gouvernement baladent les salariés avec la promesse d'un éventuel repreneur, en soufflant le chaud et le froid : un jour un repreneur est annoncé (sans dire de qui il s'agit), un jour il est dit que les négociations sont rompues, un troisième qu'il y aurait un second repreneur éventuel, etc.

Vendredi 8 août, l'un des gérants démissionnaires déclarait dans la presse que la direction américaine de Molex allait « durcir le ton ». À cette menace, il ajoutait, à propos d'une éventuelle reprise : « Nous ne sommes pas prêts à laisser nos clients et nos produits à d'autres entreprises. »

Repreneur ou pas, c'est à Molex de payer pour le maintien des emplois et des salaires, et les salariés ont mille fois plus de raisons de compter sur leur détermination et sur leur

lutte que sur les promesses d'un ministre.

Les salariés ont voté jeudi 8 août la reprise du travail, pour faire constater que c'était la direction qui « les empêchait de travailler ». Ils ont maintenu leur permanence à l'entrée de l'usine, pour veiller à ce que la direction ne déménage pas subrepticement machines et stocks.

À l'heure où nous écrivons, mardi 11 août, le tribunal a débouté la direction de sa demande d'autoriser la fermeture de l'usine, mais a aussi ordonné « la levée des entraves à la liberté du travail, du commerce », et « l'expulsion de toute personne perturbant les accès ».

Le bras de fer continue donc. Affaire à suivre.

Correspondant LO

• Électricité

Le prix augmente, il devrait baisser

Le scénario habituel s'est répété : le patron d'EDF a réclamé une hausse très élevée des tarifs, 20 % en trois ans, que les représentants des pouvoirs publics ont estimée trop importante... avant de consentir cependant à EDF une hausse moins forte, mais une hausse tout de même. EDF a donc, au moins partiellement, obtenu satisfaction.

La hausse prévue pour la mi-août, sous réserve d'accord de la Commission de régulation de l'énergie, sera de 1,9 % pour les particuliers. En dépit des arguments d'EDF et des représentants des pouvoirs publics, cette hausse est totalement injustifiée.

EDF met en avant les investissements qu'elle va devoir faire. Elle est en train de construire un nouveau réacteur nucléaire (EPR) et bientôt deux, à quatre ou cinq milliards d'euros pièce. En outre il faut améliorer le réseau de transport et de distribution. Tout cela va revenir fort cher, mais beaucoup moins que les achats énormes, faits par EDF, de sociétés électriques aux quatre coins du monde. Achats dont les plus récents (British Energy en Grande-Bretagne et Constellation aux États-Unis) dépassent très largement la valeur des EPR en construction et de la rénovation des réseaux. Ces achats d'autres sociétés sont purement spéculatifs. EDF veut être un leader mondial de l'électricité, mais cela se fait au détriment des consommateurs et du personnel, que

ce soit en France ou dans les pays étrangers.

L'autre argument utilisé par les dirigeants d'EDF et des pouvoirs publics, c'est qu'EDF vend actuellement son courant moins cher que ses concurrents européens et qu'il faut donc progressivement les rattrapper et s'aligner sur eux. On se souvient qu'il y a quelques années, lors de l'ouverture du marché

de l'électricité, les dirigeants nationaux comme européens avaient prétendu que l'arrivée de la concurrence allait faire baisser les prix. On nous explique aujourd'hui que la concurrence fait grimper les tarifs. Et les menteurs qui nous ont dit cela sont toujours au pouvoir !

On a parfois oublié que pendant dix ans (1991-2001) les tarifs d'EDF baissaient chaque année un petit peu (14 % en tout) et qu'ils n'ont recommencé à augmenter qu'avec le développement des achats d'EDF dans les pays étrangers. La conclusion qui

s'impose est simple : qu'EDF renonce à ses spéculations internationales et qu'elle renoue avec la politique de baisse des tarifs. Voilà en tout cas ce qu'EDF ferait si elle était un service public et non pas une machine à spéculer.

Ajoutons qu'au moment où l'État veut instaurer la taxe carbone, il serait logique et judicieux de baisser les tarifs

de l'électricité qui, pour la presque-totalité (nucléaire et hydraulique), ne provient pas de la combustion des énergies fossiles. Seulement le gouvernement ne se soucie pas davantage des consommateurs que du réchauffement de la planète. La seule chose qui l'intéresse c'est le réchauffement des profits.

André VICTOR

• Barrages hydroélectriques

Rude concurrence pour l'or blanc

Cet automne plusieurs concessions de barrages hydroélectriques détenues jusque-là par EDF arrivent à échéance et vont faire l'objet d'un appel d'offres. Ce renouvellement des concessions va toucher d'ici 2020 la plupart des sites exploités par EDF. GDF Suez et les autres groupes européens producteurs d'électricité sont candidats pour exploiter ces barrages.

L'électricité hydraulique présente en effet de nombreux avantages. Ses installations sont amorties depuis longtemps, elle est bon marché, très peu polluante en CO₂, mobilisable en quelques minutes, et c'est de loin la principale des énergies renouvelables. Deuxième parc européen après la Norvège, les

500 usines françaises fournissent 10 % de la production nationale. Elles sont propriété de l'État, qui en a concédé les neuf dixièmes à EDF, alors société nationale.

Mais depuis 2004, EDF est une société anonyme et le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence. EDF, gros requin sur le marché mondial de l'électricité, doit affronter la concurrence sur le marché français.

Dans ces appels d'offres pour les barrages, que ce soit EDF ou bien l'un de ses concurrents qui l'emporte, ce sont des installations financées par l'argent public qui produiront des profits privés pour les trusts.

Vincent GELAS



● Incendies en Corse

Le désengagement de l'État

À la fin du mois de juillet les incendies ont ravagé plus de 6 000 hectares en Corse, blesant six pompiers, détruisant plusieurs dizaines d'habitations, brûlant une cinquantaine de véhicules et menaçant des vies. Six incendiaires ont été arrêtés, ainsi que deux jeunes pompiers volontaires accusés d'avoir allumé certains feux.

Mais si le feu se développe si vite et tourne à la catastrophe, la cause en revient au manque de moyens de lutte contre les incendies, tant en hommes qu'en matériel.

En Corse, il n'existe pas un

réseau suffisant de professionnels bien équipés, compétents et entraînés. Dans l'île, l'État se décharge de cette tâche sur les communes. Par conséquent, celles-ci ont recours aux pompiers volontaires, en particulier pour les jours de grand vent. L'essentiel du système de lutte contre l'incendie repose donc sur ces volontaires, ce qui est nettement insuffisant pour faire face aux situations les plus graves.

L'île est d'autant plus menacée par les incendies qu'elle est très montagneuse, des villages et des forêts sont

difficilement accessibles. À cela s'ajoute le fait que beaucoup de terres autrefois cultivées en terrasse ont été abandonnées et sont reconquises par le maquis. Pour prévenir les incendies, le nettoyage de ces zones est indispensable et bien des propriétaires ne le font pas.

Il faudrait mettre en place un plan de prévention des incendies. Il ne manque pas de jeunes à embaucher pour nettoyer la forêt, construire des voies d'accès, des réserves d'eau, des pare-feux. Mais de tout cela, l'État se désintéresse.

Correspondant LO



● Les bombardiers d'eau

Les mauvaises raisons d'un choix

Lors du vote de la loi de Finances de 2006, Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, s'était fait le promoteur de l'achat de d'un bombardier d'eau Dash-8 pour remplacer les deux Tracker perdus lors des accidents de l'année précédente. Pour un même prix d'achat et un coût d'entretien inférieur, les Dash-8 peuvent transporter une charge d'eau trois fois supérieure, vantait-il dans sa réclame digne d'un voyageur de commerce. Avion de transport l'origine, cet appareil peut contenir dix tonnes d'eau après transformation.

À l'époque, les pompiers s'étaient élevés contre un tel choix, estimant que les Dash-8 sont de médiocres bombardiers d'eau, comparés aux Canadair ou aux Tracker. Mais voilà, ils peuvent facilement être réaménagés pour transporter une cinquantaine de passagers, les mois où ils ne sont plus nécessaires pour éteindre les incendies de forêt. Et le ministère de l'Intérieur, de qui dépend la sécurité civile, les utilise pour expulser les étrangers sans-papiers. « Leur avantage, c'est qu'ils sont pilotés par des militaires ; avec eux, il y a forcément moins de

problème de contestation d'ordre », dénonçait un syndicaliste CGT de Roissy en 2006, alors que des pilotes d'Air France s'étaient refusés à décoller à cause des conditions indignes dans lesquelles on voulait leur faire transporter des sans-papiers.

Canadair ou Rafale ?

Pour lutter contre les incendies de forêt, la France dispose d'une flotte aérienne composée de 23 bombardiers d'eau, trois avions de commandement et neuf hélicoptères. Le gouvernement n'envisage pas d'en augmenter le nombre, sous prétexte que cela coûte cher, les appareils n'étant utilisés que quelques mois par an. Il se fait aussi tirer l'oreille quant il s'agit de remplacer les appareils détruits ou trop vieux.

Le ministère de la Défense disposerait actuellement de 360 avions de combat en service, dont 68 Rafale construits par Dassault, ainsi que de 84 hélicoptères. À ceux-ci s'ajoutent les appareils de transport. Le gouvernement prévoit d'acquérir 294 autres avions dans les années à venir. Prix d'un Rafale : entre 45 et 47 millions d'euros, auxquels il faut rajouter l'armement. Un Canadair coûte deux fois moins.

Les avions militaires sont pourtant beaucoup moins en service que les Canadair... heureusement pour les populations !

Quand l'Europe unit ses forces...

Depuis l'été 2008, des Canadair sont mis à la disposition des États membres de l'Union européenne pour leur prêter main-forte face à des incendies de forêt. « La réserve européenne d'avions de lutte contre les incendies (...) illustre parfaitement la valeur ajoutée qu'apporte l'UE en réponse aux catastrophes naturelles comme les feux de forêt », s'est félicité un membre de la Commission européenne.

Même si elle fut tardive, on ne peut qu'approuver cette mesure prise par l'UE, la coopération entre États étant la moindre des choses dans des situations de catastrophe. Le seul problème est que les incendies de forêt se déclenchent en général en même temps dans les pays du sud de l'Europe et que, renseignements pris, cette « réserve européenne » d'avions se compose en tout et pour tout de deux Canadair basés en Corse !

Marianne LAMIRAL

● Pollution aux algues vertes

L'incurie du gouvernement

Chaque année, des tonnes d'algues vertes s'échouent sur les plages de Bretagne. Ces algues prolifèrent à cause des énormes quantités d'azote amenées par les eaux de pluie et les rivières. Elles viennent s'échouer avec la marée et, en pourrissant, elles forment des poches de gaz dangereuses pour les êtres vivants. Fin juillet, un cheval en est mort et son cavalier a été intoxiqué.

Ce phénomène existe depuis au moins trente ans, et il ne fait que s'amplifier. Le nettoyage des plages représente une dépense énorme pour les nombreuses petites communes touchées, des dizaines de milliers d'euros, voire plus. Et ce n'est qu'une partie du coût, l'essentiel étant assumé par les Conseils généraux.

Beaucoup reprochent aux agriculteurs d'utiliser trop d'engrais azoté dont une partie finit dans la mer. Sont aussi accusés les nombreux élevages de la région, car le lisier des animaux, souvent répandu dans les champs comme engrais, se retrouve dans la mer. Il est vrai que la Bretagne, qui ne représente que 5 % des terres agricoles, accueille 60 % des élevages de porcs du pays et 45 % des élevages de volailles. Une telle concentration sur une petite

surface pose évidemment des problèmes. Des éleveurs ont financé des stations d'épuration, mais cela est manifestement loin d'être suffisant.

Les maires concernés dénoncent particulièrement l'inaction de l'État. L'un d'entre eux expliquait : « C'est un problème qui nous empoisonne. Je fais tout pour qu'on s'en sorte, mais le rapport des forces n'est pas en notre faveur. On fait des propositions à tout le monde et il y a toujours un verrouillage quelque part. »

Ce serait en effet à l'État d'intervenir. Pas seulement auprès des agriculteurs et des éleveurs, mais aussi des organismes financiers et techniques qui leur imposent des normes de production, auprès de la grande distribution qui serre les prix au maximum, auprès des entreprises fabriquant les engrais, qui ont elles aussi leur part de responsabilité. Mais l'État se garde bien d'imposer quoi que ce soit à tout ce monde de la chimie, de l'agroalimentaire et de la finance.

C'est donc le chacun pour soi qui règne, et la débrouille pour les communes qui n'en peuvent mais.

Arnaud VAUTARD

● Rupture d'un pipeline (Bouches-du-Rhône)

Pétroliers pollueurs

Vendredi dernier 7 août, le pipeline qui transporte du pétrole brut du port de Fos à Karlsruhe en Allemagne a éclaté, déversant 4 000 m³ de pétrole au milieu de la réserve naturelle des Coussouls dans la plaine de la Crau.

Conçu en 1971, ce pipeline n'était vérifié que tous les dix ans. Or les installations de pétrochimie doivent l'être tous les deux ans, car la corrosion est très vive quand un fluide est transporté. Il suffit parfois d'un an et demi pour qu'un navire pétrolier soit corrodé. Certes, les pipelines sont enterrés, mais cela ne suffit pas à empêcher la corrosion de l'acier qui les constitue.

Total est le principal actionnaire de la Société du pipeline sud-européen (SPSE) avec 27,8 %, aux côtés d'Exxon, BP, Shell et BASF. La SPSE assure 30 % du transport européen de brut, soit par an 23 millions de tonnes de pétrole. Ce transport a bien dû

lui rapporter assez pour qu'un peu d'argent serve à en garantir la sécurité !

D'ailleurs, maintenant, le PDG de la SPSE se montre plein de bonne volonté : « Nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas de corrosion, grâce à un système de protection cathodique comme sur les bateaux », a-t-il dit. Que ne l'a-t-il mis en œuvre plus tôt ! De même d'ailleurs que Chantal Jouanno, secrétaire d'État à l'Environnement, qui affirme que des décisions seront prises pour que les contrôles soient plus fréquents. Avant que ces promesses se muent en actes, il y aura sans doute le temps pour que d'autres geysers jaillissent.

Toute une zone protégée avec sa faune et sa flore est détruite par les mètres cubes déversés. L'irresponsabilité de ces sociétés est une fois de plus manifeste.

Correspondant LO